

Compte-rendu CT du 14 octobre 2021

Vos représentants UNSA-UPPAMER :

Jacques LANGLOIS - Cathy PROVOST - Valérie JULOU - Pascal DUPONTREUE (suppléant)

Début de séance : 9h30 - Fin de séance : 18h30

1 – Point de situation du pôle GED Diadème

Création du pôle au 1^{er} septembre 2021 et recrutement d'un agent sur le site de Saint-Malo au 1^{er} octobre 2021.

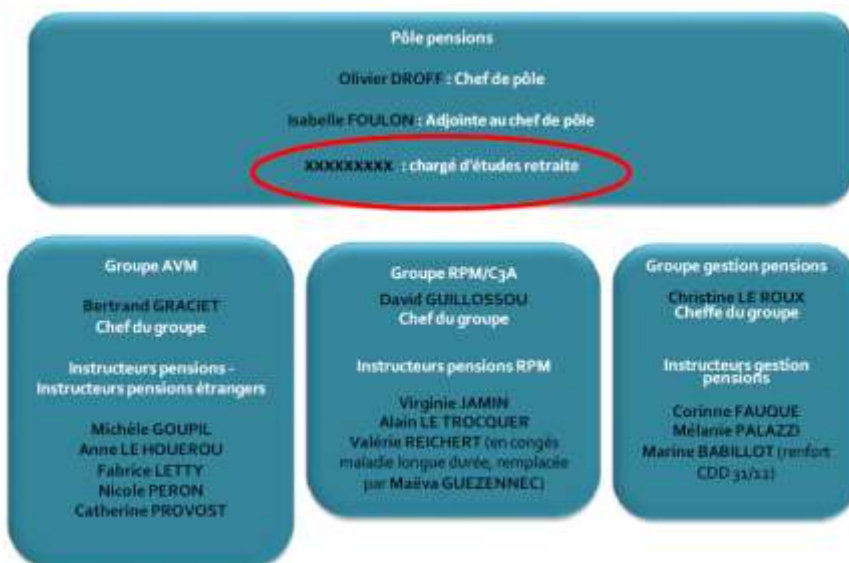
Un bilan quantitatif et qualitatif sera effectué à l'issue des 3 mois de fonctionnement. L'UNSA-UPPAMer sera vigilant sur la montée en puissance de ce pôle et l'accompagnement des agents sur les 2 sites.

2 – Création d'un poste de chargé d'études Retraite au DPR

Le chargé d'études Retraite apporte son expertise dans le domaine des pensions, sa compétence technique et organisationnelle et son soutien méthodologique dans la mise en œuvre des projets et particulièrement dans les projets inter-régimes.

L'UNSA-UPPAMer sera attentif au contenu de la fiche de poste et au positionnement géographique de l'agent sur le site de Paimpol.

Organigramme du Pôle Pensions



Vote pour la création du poste : UNSA-UPPAMer 3 voix pour CGT-FSU 4 voix pour

3 - Présentation de la démarche organisation et suivi de la COG3

Lancement de cette démarche par le DAPSI : 22 ateliers auront lieu entre le 14 octobre 2021 et le 30 novembre 2021. L'ensemble des agents a été invité à participer à ces ateliers ; un diagnostic sera présenté avant la fin de l'année.

4 – Actualisation de la charte de télétravail

Création de l'allocation forfaitaire de télétravail à compter du 1^{er} septembre 2021.

L'allocation forfaitaire sera versée selon les modalités suivantes :

- 2,50 € par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 € par an (20 € par mois maximum).

En début d'année 2022, l'Enim versera l'allocation couvrant la période de télétravail de septembre 2021 à décembre 2021. A partir du 1^{er} janvier 2022, les versements seront trimestriels à trimestres échus.

Fin octobre l'allocation forfaitaire de télétravail sera versée pour les mois de juillet et août 2021.

Vote pour l'actualisation de la charte de télétravail : UNSA-UPPAMer 3 voix pour CGT-FSU 4 voix pour

5 – Complémentaire santé : évolution de la participation employeur

A compter du 1^{er} janvier 2022, l'Enim versera une contribution de 15 € par mois pour tous les agents fonctionnaires et contractuels sur présentation d'une attestation de couverture.

La convention avec Harmonie Mutuelle a été signée pour une année supplémentaire dans l'attente des négociations avec nos ministères de tutelles ainsi qu'avec d'autres organismes mutualistes.

Objectif 2026 : Tout employeur public financera à hauteur de 50 % la complémentaire santé suivant un contrat collectif à adhésion **obligatoire**.

6 – Evolution du support des entretiens professionnels d'évaluation et de formation (EPEF)

Présentation du nouveau support EPEF élaboré en concertation avec les organisations syndicales : les modifications portent essentiellement sur le déroulé de la carrière et sur la promotion de l'agent. Ce nouveau support traduit l'importance de l'EPEF avec les impacts qui en découlent (Promotion, Formation, GPEC).

La campagne des EPEF démarrera le 22 novembre 2021 et se terminera le 28 février 2022.

Vote pour le nouveau support EPEF : UNSA-UPPAMer 3 voix pour CGT-FSU 4 voix pour

Autres points abordés par UNSA-UPPAMer

- L'UNSA-UPPAMer a demandé un éclaircissement sur l'attribution de la NBI suite aux nombreuses réorganisations, ajustements, diminution des effectifs et nouvelles dénominations de postes. Cette démarche s'inscrit dans le but d'obtenir une transparence sur l'attribution de la NBI.

Réponse : La Direction s'engage à communiquer la liste des postes éligibles à la NBI.

- L'UNSA-UPPAMer a demandé la mise en paiement du CIA ainsi que son rattrapage depuis la mise en place de ce dispositif.

Réponse : Le sujet a été rejeté par nos Tutelles du fait que l'ensemble des agents de l'Enim perçoit la PIC.

- L'UNSA-UPPAMer a exprimé son mécontentement suite à la campagne de promotions pour 2021 et demande à la Direction une vigilance particulière pour la prochaine campagne, ceci dans l'intérêt des personnels de l'Etablissement.

Réponse : La Direction a bien pris note de l'importance de cette demande.

- L'UNSA-UPPAMer a une nouvelle fois alerté la Direction sur le dossier DSN. La situation dans certains services devient très critique et cela entraîne un mal-être au travail.

Réponse : La Direction mesure l'impact sur les agents, sur le traitement des dossiers, sur nos relations avec les ressortissants et propose de communiquer plus régulièrement tant vers les agents que vers les ressortissants.

- L'UNSA-UPPAMer demande la reprise des moments conviviaux et de cohésion et notamment au moment des fêtes de fin d'année.

Réponse : La Direction approuve cette reprise et propose, par le biais de l'APEEL, d'organiser des événements par site dans le respect des contraintes sanitaires.

Rejoignez-nous sur notre site : <http://unsa-uppamer.syndicat.min-e2.fr/>